

Année scolaire 2022-2023 -- Choix d'option

Elèves qui seront en 3^{ème} ou 4^{ème} année en septembre 2022

Nom et Prénom de l'élève :, né(e) le

Classe et option en 2021-2022 :

Cours philosophique suivi en 2021-2022 :

Langue Moderne I : Anglais / Néerlandais *

Immersion en Néerlandais : Oui / Non *

Choix de la filière d'enseignement pour 2022-2023 *

- Enseignement Général de transition (compléter points 1, 2 et 3)
- Enseignement Technique de qualification (compléter point 4)
- Enseignement Professionnel (compléter point 5)
- Quitte l'IPES Tubize

1. Enseignement Général de transition - Choix de l'option *

- Ia Latin classique
- Ib Latin sciences
- II Sciences
- III Sciences économiques
- IV Sciences sociales

2. Poursuite de l'Enseignement en immersion linguistique en Néerlandais (possible si suivi en 2021-2022) *

- Oui
- Non

3. Activités complémentaires facultatives (Sciences économiques et Sciences sociales)*

- Activités de communication (Critique Médias)
- Pas d'activité complémentaire

4. Enseignement Technique de qualification - Choix de l'option *

- Gestion informatique
- Techniques sociales et d'animation
- Électromécanique

5. Enseignement professionnel - Choix de l'option *

- Cuisine et salle
- Menuiserie

* Biffer les mentions inutiles

Remarques particulières :

.....
.....
.....
.....

Fait à le / 05 / 2022

Nom du responsable légal ou de son représentant :

Signature :

Document à remettre à l'éducateur référent au plus tard le vendredi 20 mai 2022.

A remplir avec le titulaire lors de la remise des résultats, le lundi 27 juin 2022, sur rdv :

Attestation délivrée par le conseil de classe pour l'année 2021-2022 :

.....

Choix définitif pour l'année scolaire 2022-2023 :

Année d'étude : 3^{ème} année / 4^{ème} année *

Filière d'enseignement : Général de transition / Technique de qualification / Professionnel *

Option :

Si applicable : Immersion en Néerlandais : oui / non *

Activité complémentaire facultative :

Fait à le / / 2022

Nom du responsable légal ou de son représentant :

Signature :

Dans l'éventualité où le responsable légal n'est pas en mesure de compléter la confirmation du choix d'option le 27 juin 2022 lors de la remise du bulletin et de l'attestation délivrée par le Conseil de classe, cette confirmation pourra être complétée au secrétariat élèves au plus tard le lundi 04 juillet à 16h00. Passé cette date, l'école n'est plus en mesure de garantir une place dans l'option choisie lors de la rentrée des classes.